

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU SAVINOIS SERRE-PONÇON**  
**SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2016 A 19H00**

L'an deux mille seize, et le vendredi 18 novembre, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon, s'est réuni dans ses locaux en session ordinaire, sous la présidence de M. Victor BERENGUEL.

**ETAIENT PRESENTS :**

<b>COMMUNES</b>	<b>Conseillers communautaires</b>	
PRUNIERES	M. Pierre DOUSSOT	M. Robert FRAYSSINES
PUY SAINT EUSEBE	M. Gustave BOSQ	Mme Monique GELLENS
PUY SANIERES	Mme Valérie ROSSI	M. Frédéric ARNOUX
REALLON	M. Jean-Louis GLEIZE	
SAINT APOLLINAIRE	M. Yves LELONG	
SAUZE DU LAC	Mme Valérie GRENARD	
SAVINES LE LAC	M. Henri ANDRZEJEWSKI M. Gérard CALVISI Mme Edith MARCELLIN	M. Victor BERENGUEL M. Raymond HONORE

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS :**

M. Claude BUSSY, excusé, donne pouvoir à M. Pierre DOUSSOT  
M. Daniel BOSQUET, excusé donne pouvoir à Mme Valérie GRENARD  
M. Christian CORNELOUP, absent  
Mme Myriam FAURE, absente  
Mme Sophie MEYNET, absente

**Secrétaire de séance : Gérard CALVISI**

La séance est ouverte par le Président M. Victor BERENGUEL à 19h00.

Après avoir procédé à l'installation du conseil communautaire et à l'appel des délégués, il constate que le quorum est atteint.

## I. Approbation du Conseil communautaire du 21 septembre 2016

Le Président fait lecture du compte-rendu du conseil communautaire du 21 septembre 2016.

***Le compte rendu du Conseil communautaire du 21 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.***

## II. Approbation des statuts de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon

Le Président demande si tous les maires et conseillers communautaires ont pu relire les statuts et s'il y a des remarques. Il explique que ce sont les mêmes statuts présentés lors de la réunion à Chorges, où l'ensemble des Maires ont été conviés, modifiés comme suite aux remarques qui y avaient été formulées et notamment la suppression de la compétence voirie.

Valérie Rossi demande comment a été décidé le nombre de vice-Présidents. Il est autorisé de par la législation entre 7 et 11 Vice-Présidents et leur nombre a été arrêté à 9. Elle demande à ce que les Conseillers communautaires soient vigilants sur la répartition géographique de ces vice-Présidences et qu'il y ait un équilibre sur le territoire. Dans tous les cas, des propositions seront faites mais ce sont les élus qui voteront lors du 1<sup>er</sup> Conseil Communautaire le 5 janvier prochain. Effectivement, si Embrun et Chorges s'entendent entre eux ils pourraient prendre l'ensemble des postes mais ce ne serait pas un bon départ pour l'intercommunalité de démarrer de cette façon.

Après consultation de la Présidente de l'Embrunais et du maire de Chorges, il s'avère qu'il y aura 3 vice-Présidents pour le Savinois, 5 pour l'Embrunais et 1 pour la commune de Chorges

Robert Frayssines ajoute que l'ensemble des vice-Présidents devront assumer ce poste et qu'il faudra qu'ils soient très compétents.

Henri ANDRZEJEWSKI demande jusqu'à quand ira le mandat de nouveau Conseiller Communautaire. Le Président répond qu'ils le seront jusqu'en 2020, date des prochaines élections municipales.

Yves Lelong remarque que la notion d'intérêt communautaire est très présente dans les statuts et qu'elle permet d'y mettre « tout et n'importe quoi » même s'il n'est pas possible de la supprimer.

Valérie Rossi ajoute qu'il est dommage qu'on perde la compétence petite enfance et la voirie.

Le Président ajoute que surtout en zone de montagne, la compétence petite enfance permet aux couples de se fixer sur le territoire. Mais il rappelle que la commune de Savines le lac va prendre le relais et continuer à ouvrir la crèche à l'ensemble des communes du Savinois car tous ont contribué financièrement à sa création, de même pour la crèche de Réallon.

Yves Lelong rappelle que, par exemple pour la compétence voirie qui était intercommunale jusqu'à présent, la Communauté de communes dédiait une certaine somme pour effectuer des travaux. La nouvelle intercommunalité devra donc payer une Attribution de Compensation aux communes afin de leur redonner cette somme. Le montant sera décidé par la CLECT mais il sera figé dans le temps. Il rappelle que c'était impossible de prendre la compétence voirie dans la nouvelle intercommunalité au vu du nombre de kilomètre de voiries et de leur mauvais état général notamment sur l'Embrunais.

***La délibération est approuvée à l'unanimité.***

### **III. Désignation des représentants de la Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon auprès de la régie du bassin hydrographique de la Haute-Durance Serre-Ponçon**

Le Président explique que le SMADESEP a été chargé de s'occuper du bassin versant par l'ensemble des intercommunalités, depuis la prise de la Durance jusqu'à Serre-Ponçon. L'agence de l'eau lui a donc demandé de créer une régie pour créer l'étude socle qui servira à préparer la compétence GEMAPI.

Le jeudi 17 novembre, en comité syndical, cette régie a été créée. Elle servira de passerelle pour les 2 prochaines années.

Le Président propose que les représentants de la Communauté de communes du Savinois Serre Ponçon au sein de cette régie soient Robert Frayssines en tant que titulaire et Valérie Grenard en tant que suppléante.

Yves Lelong demande si seuls des représentant du SMADESEP font partie de cette régie.

Le Président répond que non car il y a également les Communautés de communes du Briançonnais, du pays des Ecrins et du Guillestrois qui y sont représentés. Pendant la séance, ont également été ajoutés la Communauté de communes du Queyras et la Communauté de communes de la vallée de l'Ubaye.

Yves Lelong demande si des travaux seront à faire ou si ne sera que des études.

Le Président répond que seules les études pour tracer l'avenir de la Durance seront réalisées, et qu'il n'y aura pas de travaux. C'est pour cela que ce n'est qu'une régie de transition qui durera 2 ans.

***La délibération est approuvée à l'unanimité***

### **IV. Signature d'une convention d'assistance juridique dans le cadre de la fusion des intercommunalités**

Le Président propose de se faire accompagner par un avocat afin qu'il nous suive dans les démarches administratives de la fusion. Il propose en l'occurrence Philippe Neveu qui est l'ancien directeur des services juridiques du Département. La proposition de convention jointe est faite pour une durée de 15 mois.

Valérie Rossi demande pourquoi la proposition va au-delà du 31 décembre et propose que la durée soit réduite à 3 mois, éventuellement renouvelable 1 fois et qu'ensuite ce soient des prestations à la carte éventuellement, en fonction de nos besoins.

Le Président accepte de modifier la convention avec cette nouvelle durée.

***La délibération est approuvée à 14 voix pour et 2 abstentions (Valérie ROSSI et Frédéric ARNOUX)***

### **V. Régulation de paiement - Mme Pascale OLIVE**

Le Président explique que Pascale OLIVE était présente dès la création de la Communauté de communes. Elle s'est toujours beaucoup investie et ce, sans compter ses heures.

Le Président a souhaité refaire un point sur ses congés et ses RTT. Or, il s'avère que la quasi-totalité de ses droits n'ont jamais été pris, et ce, depuis plusieurs années.

A l'aube de la fermeture de la Communauté de communes, il est donc nécessaire d'effectuer une régularisation de l'ensemble de ces congés non pris.

Au vu du montant restant au budget, soit 5000€, il est proposé de lui verser cette somme en compensation.

***La délibération est approuvée à l'unanimité***

## **VI. Motion concernant le maintien et la remise à niveau de la desserte ferroviaire dans les Alpes du Sud**

Le Président explique qu'une réunion a déjà eu lieu avec l'étoile de Veynes et qu'il est vrai qu'il y a déjà eu de grosses avancées de la part du Président de la Région PACA et Rhône-Alpes et qu'à priori, tout le monde a choisi de conserver le train de nuit.

Malgré tout, il est tout de même utile de prendre cette motion afin de conforter notre point de vue et de montrer notre mécontentement.

Yves Lelong ajoute qu'il en effet très mécontent quand il entend l'ADDET expliquer qu'il est possible de venir au ski via les trains puis les bus.

## **VII. Questions diverses**

- Le projet d'aire de covoiturage sur le site de l'ancienne gare de Savines le lac a fait l'objet de discussions avec les services de Réseau Ferré de France grâce aux contacts de Christian CORNELOUP.  
A l'époque, il avait été proposé une convention d'occupation pour 3000€/an et pour une durée limitée à 3ans ce qui était impossible sachant qu'il fallait investir près de 100 000€ de travaux. Les services ont donc été rencontrés il y a quelques semaines afin de leur expliquer le projet de remise en état de ce parking qui devient aujourd'hui dramatique.  
Les négociations ont donc abouti à une nouvelle convention d'une durée de 10 ans avec un loyer annuel de 1000€/an et de 1000€ de frais de dossier.  
La proposition étant acceptable, une délibération pour signer cette convention sera proposée au prochain Conseil Communautaire.
- Henri Andrzejewski informe que la dissolution de l'Office de Tourisme Intercommunal du Savinois sera prononcée lors d'une AG extraordinaire le 10/12 à 20h30 et que l'ensemble des Conseillers Communautaires sont invités.
- Le Président fait un retour de la réunion d'information sur la compétence « tourisme » qui a eu lieu le mardi 15 novembre. Le principe est qu'il n'y aura plus qu'un seul OT intercommunal (à part celui des Orres) et que les emplacements des Offices actuels deviendront des Bureaux d'Information. On ne sait pas encore exactement où sera situé l'OTi. Il sera certainement basé tout d'abord sur Embrun afin de conserver le label « Qualité Tourisme » puis Chorges souhaiterait ensuite créer une structure, mais ceci est encore en discussion. L'avantage de conserver la « Qualité tourisme » est surtout qu'il permettra à toutes les communes de bénéficier de dotations touristiques supplémentaires.
- Jean-Louis Gleize réprecise que les missions du nouvel OT sera l'accueil, la promotion, la communication et la commercialisation. Il n'aura plus en charge l'animation qui restera à la charge des communes. Il demande donc si en matière d'évènementiel, c'est à-dire d'animations ayant des retombées beaucoup plus larges, la Communauté de communes pourra aider les communes. Il cite l'exemple de la course « Laetitia Roux » qui bénéficie d'une grande renommée et d'une couverture médiatique importante. Le Président répond que bien entendu pour des évènements de cette ampleur, il est prévu dans les statuts de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon de pouvoir bénéficier d'une aide financière.

**La séance est levée à 20h00**

**Le Président de la Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon,**

**Victor BERENGUEL**